

Séance plénière du 14 octobre 2013

**COMMUNICATION VALANT RAPPORT  
SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA REGION CENTRE (AGENDA 21)**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Guy JANVROT, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

Le Conseil régional, après avoir validé son Agenda 21 en 2008, propose de faire le point sur l'avancement de sa mise en œuvre au sein de la collectivité territoriale, le rapport s'inscrivant dans le cadre de l'obligation réglementaire du Grenelle. L'avis du CESER se situe donc dans la suite des différents avis rendus par l'Assemblée sur ce sujet.

**Un nouvel agenda 21 à envisager**

Après cinq ans de mise en œuvre, l'Agenda 21 de la Région arrive certainement à un terme qu'il convient d'examiner. On observe en effet de nombreuses évolutions de toutes natures, que ce soit les nouveaux schémas régionaux, la politique des bassins de vie, les changements climatiques et l'adaptation de nos activités, les tensions économiques, l'augmentation de la précarité.

De fait, ces éléments peuvent modifier considérablement les attendus et les chantiers correspondants qu'il s'agit d'initier.

Toutefois, si on peut considérer qu'au fil des cinq années, des modifications ont jalonné les dispositifs d'action, on peut aussi estimer qu'il est temps de balayer à nouveau la totalité des objectifs et des actions à mener. C'est au regard des transformations citées ci-dessus qu'il convient d'aborder ce que sera le futur Agenda 21.

### **La question de la consultation**

Si plusieurs années ont prévalu à l'adoption de l'Agenda 21 régional, en consultant de nombreux publics différents, s'appuyant sur diverses initiatives exploratoires et de nouveaux indicateurs transverses, nous devons nous poser la question de la méthodologie d'élaboration de ce nouvel agenda, et notamment celle de la légitimité du futur projet.

Soulignons l'absolue nécessité de la responsabilisation de tous, que ce soit la population, les acteurs sociaux, les entreprises, les collectivités. Sans celle-ci, même pour un Agenda régional, la force du document risque d'être affaiblie. Peut-être ne faut-il pas aller jusqu'à une démarche aussi complète que pour l'Agenda 21 initial, mais se limiter à une opération interne risque d'être insuffisant. Aussi, un échange avec les acteurs régionaux principaux pourrait s'avérer être le minimum à conduire.

Le CESER souhaite qu'une réflexion plus approfondie s'engage en direction de la jeunesse pour que les jeunes soient plus intégrés dans les démarches d'appropriation du développement durable. Le sujet est ardu mais il est primordial puisque le monde de demain leur appartient. Quelques outils existent déjà comme l'opération lycéens-citoyens, la conférence régionale de la jeunesse... mais il est évident que la mobilisation est encore trop faible. De même, lors des forums sur les bassins de vie, chacun a pu constater le peu de représentants de la jeunesse, ainsi que l'absence des jeunes.

C'est aussi dans le cadre d'un travail conjoint entre l'Education nationale et la Région que doit émerger une politique commune plus forte en direction de tous les publics jeunes qui faciliterait des projets sur le développement durable, en relation étroite avec tous les partenaires du système éducatif.

### **Un nombre d'Agendas 21 à conforter en région**

Même si 65 Agendas semblent un nombre quantitativement significatif, on ne peut s'en satisfaire. Le challenge d'un plus grand nombre est toujours d'actualité. Trois remarques : le CESER regrette le manque de retours concernant la qualité des Agendas qui sont engagés dans les collectivités, et notamment sur les dispositions prises par les équipes d'élus pour obtenir des résultats suffisamment probants ; il est intéressé pour connaître les moyens mis à contribution pour établir une cohérence entre les Agendas de niveaux territoriaux différents ; enfin il serait utile de connaître le pourcentage de population qui est réellement concernée par une démarche Agenda 21 en région.

Quand on observe la montée en puissance des Agendas 21, toute nouvelle élection territoriale, qu'elle soit municipale, départementale ou autre, est amplificatrice de création d'Agendas. Ainsi, l'année à venir est-elle mobilisatrice sous deux formes contradictoires : elle va être attentiste puisqu'il faudra que les nouvelles équipes municipales confirment leur installation pour lancer des actions innovantes, mais par ailleurs, c'est aussi une opportunité pour engager de nouveaux processus locaux de démocratie.

Aussi, le CESER juge que cette fenêtre temporelle peut être l'occasion de redynamiser la création de futurs Agendas. C'est pourquoi, l'organisation d'une journée co-présidée Etat-Région sur ce thème -comme cela avait été envisagé annuellement au tout début du processus- apparaît toujours d'utilité. Par ailleurs, une campagne d'information de la part de l'Etat, voire de la Région, est certainement nécessaire pour inviter les prétendants aux

élections à réfléchir à une prise en compte efficiente du développement durable dans leurs professions de foi, par exemple par la création d'Agendas 21.

### **De l'utilité des indicateurs**

Le CESER a toujours considéré que la présence d'indicateurs dans le rapport sur le développement durable était un élément majeur permettant une compréhension fine et continue des actions menées dans l'Agenda 21. Toutefois, comme nous l'avons déjà affirmé précédemment, l'intérêt d'indicateurs synthétiques en phase avec les trois préoccupations que sont l'économie, le social et l'environnement était une avancée significative, et nous insistons pour que ceux-ci continuent d'être présents : ainsi celui de l'empreinte écologique devrait être actualisé régulièrement.

Si on peut comprendre que de nombreux indicateurs soient présents dans le rapport, car ils apportent des informations utiles, il est nécessaire de faire la part entre des indicateurs de développement durable et ceux qui sont sectoriels, tout en disposant pour chacun d'un aperçu rapide des évolutions notoires depuis l'adoption de l'Agenda 21.

Après cinq ans, quel est le bilan à tirer ? La visibilité est difficile à déterminer de par la complexité des enjeux. Il sera donc essentiel de renforcer ce volet en confortant des objectifs de résultat, notamment au moyen d'indicateurs performants (indices de pauvreté et de développement humain, empreinte écologique...) pour étudier l'apport de bien-être pour le plus grand nombre des habitants.

-----

Le CESER apprécie fortement le travail conjoint qui est mené depuis l'origine entre les deux assemblées, à la fois sur la rédaction de l'agenda et sur son suivi.

Par ailleurs, alors que de nouvelles politiques vont se décider en 2014, que ce soit la révision du CPER, l'attribution de la responsabilité des fonds européens et d'une partie de la PAC à la Région, ou la réforme des aides économiques, le Conseil régional devra continuer d'être attentif à ce que l'intégration des cinq finalités du développement durable reste une préoccupation permanente.

Enfin, si la Région n'a pas la responsabilité de toutes les politiques menées sur notre territoire, elle doit néanmoins continuer d'impulser auprès de ses partenaires les préoccupations permanentes de l'Agenda 21 et d'inciter à la mise en œuvre de tels Agendas.

Avis adopté à l'unanimité.



Xavier BEULIN

